

MAIRIE DE CHÉRY
18120



1 chemin des prés Martins
Mail : mairiechery@orange.fr
Tel : 02 48 51 71 53
www.cheryenberry.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 20 décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

Date de la convocation : 10/12/2024

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Cédric CHABROUX, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Madame GUILLIER Ingrid, Monsieur Dominique LACOFFRETTE.

Absent : Monsieur Cédric PATRIGEON

Absents excusés : Madame GUILLIER Ingrid, Monsieur LE BLEVEC Erwan

Pouvoirs : Monsieur LE BLEVEC Erwan à Monsieur LE BLEVEC Alain et Madame GUILLIER Ingrid à
xxx

Xxxxx a été désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1- Révision des tarifs du Centre Socio-Culturel au 01/01/2025

Délibération n°D20-2024-7.1.8

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal les tarifs de location du Centre Socio-Culturel votés et applicables depuis du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs pour 2025, ci-dessous présentés :

Grande salle		TARIFS	
		ETE (à/p du 15/04)	HIVER (à/p du 15/10)
WEEK-END	COMMUNE	245 €	285 €
	HORS COMMUNE	335 €	375 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	245 €	285 €

Petite salle		TARIFS	
		ETE (à/p du 15/04)	HIVER (à/p du 15/10)
WEEK-END	COMMUNE	130 €	170 €
	HORS COMMUNE	170 €	195 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	50 €	70 €

Option chauffage hiver : 40 € (voté le 30/06/2022)

Option chauffage été: 40 €

En revanche, il demande l'autorisation du Conseil pour augmenter le montant de la caution et de la passer de 500 € à 700 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **Décide de fixer les tarifs 2025 come proposés ci-dessus.**
- **Décide de fixer le montant de la caution à 700 euros.**

2- RÉVISION DES TARIFS DU CIMETIÈRE A COMPTER DU 01/01/2025

Délibération n°D21-2024-7.1.8

Les membres du Conseil municipal doivent fixer les tarifs applicables au cimetière à compter du 1^{er} janvier 2025, Monsieur le Maire Monsieur le Maire propose de ne pas changer les tarifs en vigueur présentés ci-dessous :

⇒ **Tarifs au 01/01/2025**

CONCESSIONS		CASES		CAVURNES		TAXES	
30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	Dépôt urne supplémentaire	Dispersion
190 €	290 €	210 €	410 €	310 €	510 €	95 €	150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de maintenir** les tarifs proposés ci-dessus.

3) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Délibération n°D22-2024-4.1.1

Le Conseil Municipal doit créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie et autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du maire : samedi 4 janvier 2025 à 18h au CSC
- Distribution des colis des aînés : samedi 14 décembre 2024 à 9 h (reste 6 colis à récupérer)
- Repas des aînés : samedi 8 mars 2025